



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Consommation de médicaments psychostimulants chez les enfants

Question écrite n° 20343

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prescription de médicaments psychostimulants aux enfants présentant des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). La molécule de méthylphénidate, à la base de ces médicaments, est en effet considérée comme psychotrope par la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et classifiée comme produit dopant dans la plupart des sports et par conséquent interdite dans les compétitions. Outre l'efficacité relative de ces médicaments, estimés modestes par la revue indépendante *Prescrire*, sa consommation peut provoquer des hallucinations et des symptômes psychotiques d'après un récent rapport du *Scandinavian journal of child and adolescent psychiatry and psychology*, et la molécule est par ailleurs connue pour ses effets néfastes sur le plan cardiovasculaire et neuropsychique, ainsi que pour l'accoutumance qu'elle peut entraîner. Au vu de la croissance inquiétante de sa consommation, il semble urgent de réagir pour limiter la propagation de ses effets néfastes. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de diminuer la consommation de psychostimulants chez les enfants.

Texte de la réponse

Le méthylphénidate est indiqué chez l'enfant dans le traitement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Ce traitement s'accompagne d'effets indésirables cardiaques, neuro-psychologiques et cardiovasculaires lors d'un usage à long terme pour une efficacité jugée parfois modeste sur les symptômes de l'hyperactivité, de la qualité de vie et du comportement scolaire. Le rapport « Méthylphénidate : données d'utilisation et de sécurité d'emploi en France », publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), mentionne en pages 10 et 11 que l'utilisation du méthylphénidate en France restait faible au regard de la prévalence de la maladie et bien inférieure à celle observée dans d'autres pays européens dont le Royaume-Uni, La Norvège, la Suède et le Danemark. La consommation de méthylphénidate est très encadrée en France. Elle est néanmoins en croissance. Dans ces conditions et consciente des inquiétudes qui persistent sur la santé des enfants traités à long terme et du recours croissant à ce traitement, la ministre des solidarités et de la santé sollicite l'ANSM pour disposer d'un état des lieux actualisé et des actions mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20343

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2019](#), page 5304

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5635